

ITALIE

L'encadrement des manifestations organisées pendant le sommet du G8 doit être assuré dans le respect des normes internationales

Index AI : EUR 30/002/01

Embargo : 17 juillet 2001 (10 h 00 GMT)

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

“ Les autorités italiennes doivent veiller à ce que les responsables de l'application des lois chargés de l'encadrement du sommet du G8 qui aura lieu la semaine prochaine à Gênes gardent à l'esprit les normes internationales relatives aux droits humains et se conforment à celles-ci en toutes circonstances ”, a déclaré Amnesty International ce jour (mardi 17 juillet 2001).

Devront notamment être respectés :

- les textes internationaux relatifs au recours à la force et à l'utilisation des armes à feu par les responsables de l'application des lois ;
- les droits à la liberté d'expression et à la liberté de réunion ;
- le droit en vertu duquel nul ne peut être arbitrairement arrêté ou détenu ;
- les droits des personnes privées de liberté.

Amnesty International est vivement préoccupée par des allégations selon lesquelles des responsables de l'application des lois, en Italie, ont perpétré des violations des droits humains au cours de manifestations récentes. Des accusations similaires ont été portées dans plusieurs autres pays contre des responsables de l'application des lois pour des faits qui auraient été commis pendant des manifestations organisées en marge de rencontres intergouvernementales.

Dans un courrier envoyé au gouvernement italien la semaine dernière, Amnesty International a réitéré l'appel qu'elle avait adressé en avril 2001 au gouvernement précédent, en faveur de l'établissement d'une commission d'enquête indépendante, chargée de mener des investigations exhaustives et impartiales sur le comportement des policiers et les méthodes employées par ceux-ci au cours de la manifestation de grande ampleur qui a eu lieu à Naples le 17 mars 2001, à l'occasion du 3^e Forum global.

La manifestation de Naples a dégénéré, de violents heurts opposant des groupes de manifestants et des responsables de l'application des lois, et s'est soldée par des blessés dans les deux camps, ainsi que par des dégradations de biens. Toutefois, de nombreux éléments troublants, provenant de sources diverses – notamment des récits de témoins et de victimes, ainsi que des photographies – indiquent que des violations généralisées des normes internationales relatives aux droits humains ont été perpétrées par des membres de la police nationale et de la Garde des finances, ainsi que par des carabinieri, à l'encontre de manifestants non violents et d'autres personnes.

Amnesty International est préoccupée par le fait que le gouvernement n'ait ni établi de commission d'enquête indépendante, ni communiqué de renseignements sur les progrès de l'enquête administrative menée sur les événements de Naples. L'organisation est d'autant plus inquiète que selon certaines sources, des responsables de l'application des lois ont de nouveau recouru à la force de façon excessive, au cours d'une manifestation organisée dans le port de Naples le 6 juillet 2001. Cette manifestation était liée à la présence dans le port du navire *European Vision*, qui devait partir pour Gênes, où il doit héberger un certain nombre de participants au G8.

“ Amnesty International ne cautionne aucunement les violences perpétrées à l'encontre de policiers ou de biens, et ne s'oppose nullement au recours légitime à la force par les responsables de l'application des lois, dans la mesure où cela est raisonnablement considéré comme nécessaire vu les circonstances. Toutefois, le maintien de l'ordre doit être assuré de façon à ce que les droits des personnes participant à des manifestations pacifiques soient respectés ”, a déclaré Amnesty International. ●

Pour en savoir plus sur les préoccupations d'Amnesty International quant au comportement de la police au cours de manifestations organisées en marge de sommets internationaux, veuillez consulter les sites Internet suivants :

Prague : <http://www.web.amnesty.org/ai.nsf/index/eur710012001>

Davos : <http://www.web.amnesty.org/ai.nsf/index/eur430022001>

Québec : <http://www.web.amnesty.org/ai.nsf/index/eur200032001>

Naples : <http://www.web.amnesty.org/ai.nsf/index/eur300012001>

Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le Service de presse d'Amnesty International, à Londres, au +44 20 7413 5566 ou consulter notre site web :
<http://www.amnesty.org>